

**LE CENDRE**DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 18

Absents avec procuration : 5

Absents : 6

**Présents** : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

**Absents** : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N° 23/04/05/013****OBJET : Acquisition pour partie de la parcelle AC n°31.**

M. PRESLE expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir pour partie la parcelle AC n°31, propriété des époux JARRIER. Suite à un bornage demandé par les propriétaires de la parcelle AC n°31 dans le but de la revendre, il a été constaté sur site que ladite parcelle s'étendait jusqu'au bord de la chaussée de la rue de la Soie.

Cette situation résulte d'un alignement qui avait été rendu nécessaire lors de l'aménagement de la voirie de la rue de la Soie. Des échanges fonciers avaient déjà eu lieu à l'époque entre la commune et d'autres propriétaires du secteur.

Cette parcelle AC n°31 n'avait pas été intégrée à la démarche d'échanges fonciers et d'alignement du projet de reconfiguration de l'espace public.

Sur site, il existe sur la parcelle AC n°31 une bande variant de 1,40 mètre à 1,70 mètre de large correspondant au trottoir dont le revêtement est en sable de Sermentizon. Il serait donc nécessaire que cette bande soit reprise par la collectivité pour régulariser cette situation.

La surface à acquérir par la commune serait de 31 m<sup>2</sup>.

Un document d'arpentage sera établi par le géomètre afin de scinder cette parcelle en deux et que la commune récupère le foncier correspondant.

M. PRESLE précise que les modalités de la vente seraient les suivantes :

- cession gratuite des époux JARRIER à la commune LE CENDRE du foncier d'environ 31 m<sup>2</sup>,
- prise en charge par la commune LE CENDRE de l'acte notarié et des frais de géomètre de cession du foncier concerné.

La commune propose donc d'acquérir gratuitement les 31 m<sup>2</sup>.

Monsieur PRESLE propose au Conseil municipal :

- de suivre l'avis favorable émis par la commission «urbanisme » au cours de sa réunion du 27 mars 2023
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à entreprendre toutes les démarches permettant d'acter l'acquisition du foncier et à signer tous les documents en résultant.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,

**Karine VALLUY**



Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 11 AVR, 2023

Reçu en préfecture le 11 AVR, 2023

La Directrice Générale des Services,

  
**Caroline SOULIGOUX.**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).